



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 28 novembre 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 2.1, 3.1, 3.2, 7.1, 8.1.

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 21h20.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.2.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Yves PRALON, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du 1.2.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Yves GUYEN (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET, M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Claude PREIONI, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ (à partir du 1.2.1), M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE (à partir du 1.2.1), M. Patrick RACINE

Etaient absents : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET, M. Nicolas BODIN, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Annie MENETRIER, M. Frank MONNEUR, M. Roland DEMESMAY, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Bernard MOYSE

Procurations de vote :

Mandants : JJ. DEMONET, JP. MARTIN, F. MONNEUR

Mandataires : JC. ROY, M. FELT, JY. PRALON

Avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes du Parc Auto et Logistique

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

L'objet de l'avenant n°2 à la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour les achats relatifs aux activités communes de parc auto et logistique est de proroger la convention qui arrive à son terme le 31 décembre 2013, pour une période d'un an soit du 01/01/2014 au 31/12/2014.

La Direction Parc Auto et Logistique de la Ville de Besançon est un service mutualisé de la Ville de Besançon et du Grand Besançon depuis le 1^{er} janvier 2006.

A ce titre un groupement de commandes a été constitué entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon qui permet à ce service d'assurer les achats relatifs aux activités communes de parc auto et logistique : véhicules et engins, pièces détachées, prestations externalisées.

La convention de groupement de commandes d'une durée de 3 ans arrive à son terme le 31 décembre 2013. Il est proposé de la prolonger du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes du parc auto et logistique,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,
Le Président
Reçu le 18 DEC. 2013

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Achats relatifs aux activités communes de parc auto et logistique
Avenant n°2 à la convention constitutive de groupement de commandes

Entre :

La Ville de Besançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2013, ci-après dénommée Ville de Besançon,

Et :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-président, dûment habilité par délibération du Bureau du 28 novembre 2013, ci-après dénommée le Grand Besançon,

Préambule

La Direction Parc Auto et Logistique de la Ville de Besançon est un service mutualisé de la Ville et du Grand Besançon depuis le 1^{er} janvier 2006.

Ainsi ce service assure, pour la Ville de Besançon et le Grand Besançon, les missions suivantes :

- distribution de carburants,
- entretien et réparation des véhicules et engins,
- transport, manutention, mise à disposition de véhicules, d'engins et de matériels,
- gestion administrative, technique et financière des matériels et prestations.

A ce titre, il procède aux achats de fournitures, matériels et prestations nécessaires.

Un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon a été constitué pour tous les achats relatifs aux activités communes de parc auto et logistique : véhicules et engins, pièces détachées, prestations externalisées.

Le groupement de commandes, d'une durée initiale de 2 ans, est arrivé à son terme le 31 décembre 2012. Il a toutefois été prolongé par un avenant n°1 pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2013.

A ce jour, plusieurs marchés ont été passés sur la base de cette convention constitutive de groupement de commandes pour s'achever au 31 décembre 2014, à savoir : Acquisition de pièces de rechange pour véhicules à énergie GPL - Acquisition de pièces de rechange pour motocycles de marque Honda - Acquisition de pièces de rechange pour motocycles de marque Yamaha-Accord cadre pour l'acquisition de véhicules légers - Acquisition de fournitures pour l'atelier automobile (28 lots) - Accord-cadre pour l'acquisition de pneumatiques. Ainsi, afin de permettre leurs réalisations complètes jusqu'à leur date de fin, il est proposé de prolonger à nouveau la durée du groupement de commandes, d'une année, pour la porter au 31 décembre 2014.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article I - Objet de l'avenant

La convention constitutive de groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes de parc auto et logistique, est prorogée pour une période d'un an soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

L'article 8 est donc modifié comme suit : « *Le groupement est constitué à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente convention et jusqu'au 31 décembre 2014* ».

Article 2 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Besançon, en deux exemplaires originaux, le.....

Pour la Ville de Besançon,

Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,

Le 1^{er} Vice-Président

Gabriel BAULIEU